



## INHUMATION D'UN BANNI EN 1753

Registres paroissiaux de SOMMEVAL (Aube) en date du 14 Décembre 1753.

Le quatorze décembre a été inhumé Louis MOUZELOT a moy inconnu pour paroissien condamné a six ans de bannissement par justice époux de Edmée TALLEMARD ma paroissienne. Décédé le treize du présent mois et an chez son épouse dans le court de son bannissement agé de quarante ans ou environ le tout ainsy qu'elle ne nous l'a déclaré aussy bien que les tesmoins soussigné lecture a eux faite suivant l'ordonnance du présent actes et ont signés.

Relevés par Maurice LHOMME  
Source : RP de Sommeval



## PERMIS D'INHUMER - 1756

22 mai 1756

Monsieur leprevost en la prevoté de Sommeval ou Monsieur son Lieutenant suplient humblement Jeanne FAVIER fille majeure d'aage demeurant a Sommeval disant que Janine DUBUTS sa tante par accident agée de quarante cinq ans ou environ auroient tombée dans le puis audevant de leur maison comme estant souvent en faiblesse et au mesme temp Monsieur le Proc. Fiscal estant informé du fait auroient fait faire proces verbal et ensuite ont auroient trouvé faire tiré dudit puist le cadavre de la ditte Jeanne DUBUTS qui a esté reconnu par la supliante qui a dit estre celuy de la ditte DUBUST sa tante, ou il luy auroient laissé ledit cadavre en sa charge et garde, et auroient fait faire ouverture du cadavre par des cherurgiens pour connoistre les cauzes de sa mort mesme.

Informé des faits de la ditte DUBUTS qui a vécu avec sa niépse pendant dixans ou environ sans mauvais traitement que d'ailleurs elle vivoit en bonne chrestienne elle a intérêt sensible d'avoir main levée dudit cadavre pour le faire inumer comme une véritable chrestienne. La ceremonie de l'Eglise duement observée, et pour y parvenir la supliante a esté conseillie de vous donner la présente requette pour luy estre sur ce pourvu.

Ce considéré Monsieur il vous plaize luy donner main levée dudit cadavre ordonné qu'il sera inhumé en la forme ordinaire de l'Eglise aux offre qu'il fait de payer les frais et avance fait par ledit procureur fiscal et autre drois funéreaux et a déclaré ne scavoir, signé et a fait signé son procureur fiscal

Signé L. BRIET avec paraphe.

Plus bas est escrit soient communiqué auprocureur fiscal ce vingt deux may mil sept cent cinquante six signé J. BAZIN avec paraphe.

Sur la mesme feuille de minute est escrit je n'empesche l'inhumation de la ditte Jeanne DUBUTS ce vingt deux may mil sept cent cinquante six .

Plus bas et sur la mesme feuille de minute est mis de la main du juge Vue la requette les piesses attachée, l'ordonnance et soit communiqué les conclusions du procureur fiscal de ce jourd'huy permis a Monsieur le Curé de Sommeval d'inhumer la ditte Janne DUBUTS ce vingt deux may mil sept cent cinquante six

Signé J. BAZIN avec paraphe.

Délivré la presente coppie conforme a la minute par moy Pierre BRIET greffier commis, a Monsieur le Curé de Sommeval ce requérant pour luy servir et valoir ce que de raizon ce vingt deuxième jour du mois de may mil sept cent cinquante six.

Relevés par Maurice LHOMME  
Source non connue



## RAPPEL DU CONTRAT DE MISE EN NOURRICE - 1780

Registres paroissiaux de SOMMEVAL (Aube) en date du 21 Juillet 1780.

Ce jourd'huy vingt et un Juillet 1780 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi prêtre curé d'icelle soussigné, la nommée Catherine PERRETTE décédée hier sur cette paroisse chez Pierre JORRY manouvrier lequel m'a déclaré qu'elle était âgée d'environ deux mois et m'a remis certain livret commençant ainsi N° 73 Catherine donnée le 27 May 1780 a Marie RICHARD femme de Pierre JORRY manouvrier a Sommeval, moïennent huit livres par mois jusque et compris le sevrage et compris le vêtement exepté celui cy dessous détaillé. Le reste est le mémoire de la layette et au bas de la page écrit ès main de la dite le dit jour. Raoul. que le nouricier m'a dit être l'économe de l'hospital de Troyes. Présence de Louis MORE recteur d'école soussigné Jean Baptiste GRADOS tailleur d'habits soussigné.

Relevés par Maurice LHOMME  
Source : RP de Sommeval



## MORT D'UN ENFANT TROUVÉ - 1782

Registres paroissiaux de SOMMEVAL (Aube) en date du 19 Mars 1782.

Ce jourd'huy dix neuf Mars mil sept cent quatre vingt deux. Jeanne BÉNIGNE annoncée dans un certain livret que je garde pour me servir et valoir en tant que besoin ou l'on emploie le nom de (respectable Dame) Madame MAITRE Jean, comme directrice et dont la signature seroit pour moi d'un grand poids, livret qui commence ainsi. N° 284 Jeanne BÉNIGNE trouvée a l'englot le 13 mars 1782 a huit heures du soir, baptisée a l'hotel. Dieu le 14 du dit par M le vicaire du dit hotel a été donnée le dit jour 14 (sans mon vu ni mon scu) a Marie Anne RICHARD femme de Pierre JORRY MANOUVRIER DEMEURANT A Sommeval (qui n'ont ni vache ni chèvre ni farine propre a élever des nourissons) le dit livret signé Raoul. La dite Jeanne BÉNIGNE décédée d'hyer chez le dit JORRY a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse par moi pretre curé d'icelle. Présence de Louis MORE recteur d'école de cette paroisse et Jacques RABIAT manouvrier ont signés avec moi  
signé VACHON curé.

Relevés par Maurice LHOMME  
Source : RP de Sommeval



## JEANNE LOUIS SAGE-FEMME EN 1787

Ce jourd'huy dix huit mars mil sept cent quatre  
vingt sept, Jeanne Louis femme de Charles Bigle  
garde chasse de M. le Marquis de Chamoy, de  
cette paroisse a été reçüe pour exercer  
l'office de Sage femme et a fait serment entre  
mes mains, suivant la forme prescrite dans  
le rituel page quatre vingt deux en foy de  
quoi j'ay signé le present acte les dits jours  
mois et an que dessus Vachon Curé de cette  
paroisse de Sommeval.

Ce jourd'huy dix huit mars mil sept cent quatre  
vingt sept Jeanne Louis femme de Charles Bigle  
garde chasse de M. le Marquis de Chamoy, de  
cette paroisse a été reçüe pour exercer  
l'office de sage femme et a faire serment entre  
mes mains, suivant la forme prescrite dans  
le rituel page quatre vingt deux en foy de  
quoi j'ay signé le present acte les dits jours  
mois et an que dessus Vachon Curé de cette  
paroisse de Sommeval.